

## Permis A2

Passer son permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts (kw) ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw. Vous devez remplir des conditions d'âge, de formation et de succès à l'examen.

### Informations

La formation au permis moto catégorie A2 est identique à la formation au permis A1.

### Conditions

- Vous devez avoir **au moins 18 ans**.
- Avoir **obtenu l'ASSR 2 ou l'ASR** si vous êtes né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988 et que c'est la 1<sup>ère</sup> catégorie de permis que vous passez
- Le **code depuis moins de 5 ans** au passage de l'examen

### L'examen

La conduite comprend une **épreuve hors circulation (HC)** et une **épreuve en circulation (CIR)**.

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque homologué, gants, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

#### Épreuve hors circulation

L'épreuve **HC dure 17 minutes et 30 secondes**. Elle permet de vérifier que vous avez une maîtrise et une connaissance suffisantes de votre véhicule de catégorie A2 et que votre niveau de connaissances des règles de sécurité est suffisant.

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

#### Épreuve en circulation

L'épreuve **CIR dure 35 minutes**.

Elle permet de vérifier que vous :

- respectez le code de la route,
- circulez en sécurité,
- maîtrisez les commandes et la manipulation de votre véhicule

#### Écoles de conduite

Bournezeau 02 51 07 80 83 | Bressuire 05 49 74 51 24 | Cerizay 05 49 81 00 07 |  
Fontenay-le-Comte 02 51 69 22 24 | Mauléon | La Roche sur Yon 02 51 37 13 52 |

